Volume 5, n°5 – Mars 2009

INFO TRAVAIL est le bulletin électronique d'information du ministère du Travail produit et diffusé cinq fois l'an.

Principales nouvelles ministérielles

Ministère

– Le député d'Argenteuil, M. David Whissell, déjà confirmé à son poste de ministre du Travail par le premier ministre en décembre dernier, a été nommé membre de trois comités ministériels importants en janvier 2009. En plus d'être le ministre responsable des Laurentides et de Lanaudière, M. Whissell est membre du Comité des priorités économiques, membre du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire et membre du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

– Le ministre Whissell a déposé à l'Assemblée nationale, le 12 mars 2009, le projet de loi n° 25 - *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale*. C'est à l'issue d'une vaste consultation gouvernementale menée tant du côté des représentants patronaux et syndicaux que des groupes d'intérêt des femmes, en commission parlementaire en 2008, qu'est ressortie la nécessité d'actualiser la *Loi sur l'équité salariale*, loi qui, rappelons-le, vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe dans les catégories d'emplois à prédominance féminine. À partir du consensus ayant émergé des consultations, le gouvernement a présenté son projet de loi en vue de modifier la loi actuelle, une future loi plus flexible dans sa mise en œuvre, pour l'atteinte et le maintien de l'équité salariale. >>>

– Le ministre Whissell a participé à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du Travail tenue à Lake-Louise, en Alberta, du 21 au 23 janvier. À l'issue de leur réunion annuelle, les ministres ont réitéré, dans un communiqué commun, « *... leur engagement à protéger les travailleurs et les employeurs et à veiller à leur mieux-être, tout en améliorant les conditions de travail et le niveau de vie au Canada* ». >>>

– La hausse du taux général de salaire minimum de 50 cents l'heure à compter du 1er mai, portant ce dernier à 9 $ l'heure, fait partie de la panoplie des moyens déployés par le gouvernement du Québec pour contrer le ralentissement économique. La mesure qui vise dans le contexte économique actuel à maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs, à accroître l'incitation au travail et, par conséquent, la valorisation du travail, touchera quelque 300 000 travailleuses et travailleurs évoluant majoritairement dans le secteur des services.

– Le ministre du Travail, M. David Whissell, a, par ailleurs, précisé les nouveaux barèmes salariaux qui s'appliqueront aux employés au pourboire, aux salariés du vêtement et aux cueilleurs de fruits à compter du 1er mai 2009. Ces taux particuliers se déclinent de la façon suivante : le salaire minimum versé aux salariés oeuvrant dans l'industrie du vêtement sera fixé à 9 $ l'heure; celui versé aux employés au pourboire sera porté de 7,75 $ à 8 $ l'heure; quant à celui octroyé aux cueilleurs de fruits payés au rendement, l'augmentation sera proportionnelle à celle accordée aux travailleurs rémunérés au taux général du salaire minimum. À titre comparatif, une personne travaillant au salaire minimum pour une semaine de 40 heures bénéficiera alors d'un revenu annuel disponible de près de 16 800 $. Un prestataire d'aide sociale apte au travail, pour sa part, ne se verra octroyer annuellement qu'une somme de 7 300 $.

Autres nouvelles

– Dans le cadre de l'entente France – Québec de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles signée en octobre dernier, le ministre du Travail, M. David Whissell, et le pdg de la Commission de la construction du Québec, M. André Ménard, ont paraphé un engagement avec leurs homologues français pour la reconnaissance des qualifications professionnelles de certains métiers de la construction, à réaliser d'ici le 30 avril 2009. Neuf métiers réglementés de la construction sont concernés par l'entente qui permettra à des Québécois et à des Français de pratiquer leur métier les uns chez les autres. D'autres métiers réglementés devraient s'ajouter à ces neuf premiers avant la fin de 2010. Quant à une loi sur la mobilité de la main-d'œuvre à être adoptée par les deux gouvernements d'ici le 31 décembre, cette date a été repoussée d'un commun accord au 31 décembre 2010. Le gouvernement du Québec, pour sa part, a cependant déposé, le 11 mars 2009, un projet de loi en ce sens. >>>

– Une entente de coopération en vue notamment d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre, signée entre le Nouveau-Brunswick et le Québec en octobre dernier, est entrée en vigueur le 2 mars 2009. Cette entente vise à faciliter l'accès des entrepreneurs et des travailleurs de la construction des deux provinces voisines à leurs marchés. Rappelons que de telles ententes existent déjà entre le Québec et l'Ontario ainsi qu'entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador. >>>

Nouvelles des organismes

CCQ – Nominations

- Renouvellement du mandat de M. André Ménard comme membre et président du conseil d'administration et directeur général de la Commission de la construction du Québec (11 février 2009).

Activités courantes

CCQ – À la suite des résultats défavorables enregistrés par la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ), la Commission de la construction du Québec a tenu à rassurer, par communiqué, les bénéficiaires des régimes de retraite de l'industrie de la construction que le recul connu en 2008 n'affectera en rien leurs prestations de rente.

CSST – Avec les résultats de la CDPQ pour 2008, la Commission de la santé et de la sécurité du Québec a tenu à faire savoir, par communiqué, qu'il n'y aura aucun impact sur les cotisations des employeurs en 2009. Elle confirme également que les indemnités versées aux travailleurs accidentés demeureront inchangées.

CSST – La Commission a procédé, en février, au lancement d'un guide de prévention coproduit avec ses partenaires du milieu artistique afin de contrer les accidents de travail au sein de la communauté du spectacle.

CES – La Commission d'équité salariale informe sa clientèle que deux nouveaux sites sont désormais dépositaires de ses décisions : l'Institut canadien d'information juridique ainsi que l'organisme Jugement Québec.

CNT – La Commission des normes du travail a enrichi, l'automne dernier, son site Internet de vidéoclips qui exposent, à travers des situations de vie au travail, les droits des travailleurs et des travailleuses garantis par la *Loi sur les normes du travail*. Il y est plus particulièrement question de conciliation travail-famille et de travail saisonnier. >>>

Nouvelles d'ici et d'ailleurs dans le monde

Québec – INTERSYNDICALITÉ -- Alors que les décrets tenant lieu de conventions collectives vont arriver à échéance le 31 mars 2010, les organisations syndicales sont déjà à jeter les bases d'un front commun en vue des négociations de nouvelles conventions collectives dans les secteurs publics et parapublics. Aussi, les centrales CSN et FTQ (du moins leurs syndicats des secteurs publics et parapublics) envisagent sérieusement de faire front commun dans leurs revendications vis-à-vis le gouvernement du Québec en concertation avec le Secrétariat

intersyndical des services publics (SISP) qui regroupe, pour sa part, la centrale CSQ, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, le Syndicat de la fonction publique du Québec, le Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux. Un exercice d'harmonisation des demandes du front commun constituerait la seconde étape à franchir vers sa concrétisation advenant que les pourparlers en vue de sa création aboutissent à une entente. Ce sont près d'un demi-million d'employés des secteurs publics et parapublics qui pourraient se regrouper ainsi en front commun.

Québec – DISCUSSIONS -- Avec le concours de ses ministres responsables de la Famille, des Services sociaux, du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale, le gouvernement du Québec a entrepris des discussions avec les représentants du personnel des services de garde en milieu familial et celui des ressources intermédiaires et de type familial, soit respectivement 15 000 et 11 000 personnes, en vue de la mise sur pied d'un régime de relations du travail adapté à leurs réalités propres. Le gouvernement dit vouloir « respecter l'esprit du jugement Grenier* qui cherche à préserver le droit d'association et à permettre de négocier collectivement les conditions de travail ». Les ministres concernés ont donc invité les organisations syndicales à suspendre leurs demandes d'accréditation devant la Commission des relations du travail pour établir un climat favorisant la tenue de discussions fructueuses. [* En octobre 2008, le juge Grenier de la Cour supérieure invalidait par décisions les « lois 7 et 8 » votées par l'Assemblée nationale en 2003, lesquelles considéraient les deux groupes de travailleurs précités comme des travailleurs autonomes et non des salariés au sens du *Code du travail*.]

Québec – CONVENTION COLLECTIVE -- Les employés de Wal-Mart (succursale de Saint-Hyacinthe) devraient pouvoir prendre connaissance des détails de leur première convention collective lorsque l'arbitre nommé par le ministre du Travail dans ce dossier déposera son projet aux parties. Ces employés ont obtenu leur accréditation syndicale en janvier 2005. L'arbitre a, quant à lui, été nommé en novembre 2006, après des négociations infructueuses entre les parties pour en venir à une entente. Le *Code du travail* offre, en effet, cette possibilité à la partie qui désire s'en prévaloir, lorsque les négociations en vue d'une entente sur une première convention collective ne mènent à rien.

Québec – APTITUDE AU TRAVAIL -- Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec désire éclaircir avec le gouvernement la notion d'inaptitude au travail pour la qualification à des programmes d'aide sociale. Le groupe de pression revendique auprès des autorités gouvernementales responsables l'abolition de cette distinction « apte — inapte au travail » dans ses programmes d'aide sociale. Il souhaite plutôt la reconnaissance d'une réelle employabilité sur les marchés du travail, celle répondant aux véritables critères de ce marché qui exclut, le plus souvent, les personnes reconnues aptes, mais possédant néanmoins un casier judiciaire, un historique de toxicomanie, une formation déficiente, etc. Une enquête menée actuellement par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) rattaché à l'Université de Montréal, qui porte sur les impacts liés à cette distinction « apte — inapte » actuelle concernant divers aspects de la vie des personnes ainsi classées, devrait être rendue publique à l'automne.

États-Unis – SYNDICALISATION -- Le taux de syndicalisation connaît aux États-Unis une nette tendance à la remontée avec, pour la seconde année consécutive, une nouvelle hausse enregistrée par le Bureau of Labor Statistics (ministère du Travail américain, BLS) qui porte pour l'année 2008 ce taux à 12,4 % de la main-d'œuvre. Il se situait déjà à 12,1 % pour l'année 2007, il a donc connu une augmentation de 0,3 point de pourcentage traduite par 428 000 personnes syndiquées de plus en 2008, pour atteindre, au total, 16,1 millions de travailleuses et de travailleurs syndiqués. D'après le BLS américain, cette hausse constitue le plus grand gain annuel d'effectif syndical aux États-Unis depuis qu'il collige cette donnée, soit depuis 1983.

Allemagne – SALAIRE MINIMUM -- Une percée du salaire minimum s'est faite chez les Allemands dans six secteurs d'activité. La Chambre haute du Parlement allemand ou son Conseil fédéral (Bundesrat) a entériné les amendements nécessaires à la législation du travail et ouvert ainsi la voie à l'introduction de salaires minimums dans six secteurs d'activité. Ce sont près de 1 million de salariés qui bénéficieront de ces nouvelles mesures en vue de limiter le nivellement des salaires par le bas, dont notamment le personnel soignant, les gardiens et les éboueurs.

Suisse – MOBILITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE -- L'accord de libre circulation des travailleurs entre l'Union européenne (UE) et la Confédération helvétique a été reconduit et même élargi à la Roumanie et à la Bulgarie. C'est le résultat du référendum de février qui a donné l'aval à cette reconduction par 59,6 % des suffrages exprimés par les électeurs des 26 cantons suisses.

Haïti – SALAIRE MINIMUM -- Les députés haïtiens veulent porter le salaire minimum en vigueur au pays depuis 2003 de 70 gourdes à 200 par journée de 8 heures de travail, dans les secteurs industriel et commercial (1 $ US = 40,5 gourdes). Le vote positif des députés relevé à cet égard en février reste toutefois à être entériné par le Sénat haïtien pour entrer en vigueur en 2009.

France – SERVICE MINIMUM – Parution d'un premier bilan de la loi sur le service minimum à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) adoptée en août 2007 et en vigueur depuis le 1er janvier 2008. Le volet préventif de la loi aurait démontré son efficacité alors que, dans 75 % des cas, les préavis de grève déposés n'auraient entraîné aucune perturbation majeure, selon le ministre du Travail et des Relations sociales, M. Brice Hortefeux (19 janvier 2009). Pour plus d'information, on consultera le projet de rapport d'information sur l'application de la loi. >>>

Suisse (Genève) – CHÔMAGE -- Bureau international du travail (BIT) – Le BIT a estimé, dans son rapport annuel sur les Tendances mondiales de l'emploi (27 janvier), que la crise économique mondiale pourrait mettre au chômage jusqu'à 51 millions de personnes additionnelles en 2009. Selon le scénario le plus défavorable, ce dernier évaluerait à 230 millions le nombre de chômeurs dans le monde à la fin de cette année, alors qu'en 2008 il atteignait le chiffre de 190 millions et, en 2007, celui de 179 millions.

Québec – NOMINATION -- Le 25 mars, un nouveau président a été nommé au Conseil du patronat du Québec (CPQ), seule confédération patronale du Québec, en la personne de M. Yves-Thomas Dorval. L'intérim était assuré jusqu'à cette nomination par le vice-président, Me Daniel Audet. Le départ de M. Michel Kelly-Gagnon pour occuper le poste de président de l'Institut économique de Montréal, le 23 janvier avait alors laissé le poste à la présidence vacant. M. Dorval évolue sur la scène des affaires publiques depuis plus d'un quart de siècle. >>>

Nouveau-Brunswick – SALAIRE MINIMUM -- Le ministre de l'Éducation, de la Formation et du Travail, M. Donald Arseneault, a annoncé, le 21 janvier 2009, que le salaire minimum de sa province augmentera de 50 cents l'heure en 2009. Il a précisé qu'à compter du 15 avril, le salaire minimum progressera de 25 cents, pour passer à 8 $ l'heure et que, le 1er septembre, ce dernier atteindrait 8,25 $, en augmentation d'un autre 25 cents l'heure.

Manitoba – SALAIRE MINIMUM -- La ministre du Travail et de l'Immigration, Mme Nancy Allan, a annoncé, en décembre dernier, que l'augmentation du salaire minimum prévue en 2009 serait étalée dans l'année. Cela signifie qu'une première augmentation de 25 cents sera versée le 1er mai, pour le porter à 8,75 $ l'heure et une seconde, de 25 cents additionnels, le sera le 1er octobre, pour atteindre 9 $ l'heure.

États-Unis – NOMINATION -- Mme Hilda Solis, une élue démocrate de la Californie à la Chambre des représentants depuis 2000, a été nommée Secrétaire au Travail par le président élu Barack H. Obama, le 19 décembre dernier. >>>

Europe – Parlement européen -- DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL – Les députés du Parlement européen ont rejeté, en décembre dernier, le projet autorisant le dépassement par les États membres de la durée légale du travail – 48 heures par semaine – sur le territoire de l'Union européenne. Ils ont de plus décidé que le temps de garde en lieu de travail serait désormais partie intégrante du temps de travail. >>>

France – TRAVAIL DOMINICAL -- Le plan « Emploi » annoncé par le président Nicolas Sarkozy pour lutter contre les effets de la crise financière mondiale prévoit un assouplissement des règles du travail dominical sur leur territoire. Un projet de loi à cet effet, d'abord piloté par le ministre du Travail, M. Xavier Bertrand, loin de faire l'unanimité au sein de la classe politique française, a fait l'objet d'une étude préliminaire par l'Assemblée nationale française à la fin de l'automne. Le débat sur la « dérogation au repos dominical », alors reporté en janvier 2009 avec la fin de

l'année, a toutefois été repris par M. Brice Hortefeux, le nouveau ministre français du Travail et des Relations sociales. >>>

Chine – PREMIÈRE – La Chine est devenue la troisième économie mondiale en soutenant, en 2007, une croissance de son économie de 13 %, selon le Bureau national des statistiques de Beijing, pour atteindre quelque 3 500 G$ US (taux de 2007). Selon les estimations de la Banque mondiale rendues publiques en janvier 2009, elle a ainsi dépassé l'Allemagne dont l'économie représentait cette année-là 3 300 G$ US. En 2007, la première et la deuxième place étaient occupées par l'économie des États-Unis et celle du Japon, avec respectivement 13 800 G$ US et 4 400 G$ US.

Organisation mondiale du commerce (OMC) – NOMINATION – À Genève, le directeur-général de cet organisme de développement économique, le français Pascal Lamy, se verra confier cette fonction pour un second terme. En place depuis 2005, il a été le seul, en novembre dernier, à briguer la succession à ce poste dont le mandat, reconductible une seule fois, doit prendre fin en août 2009.

Parutions récentes

Automne 2008

Les arrêts de travail dans le secteur privé de compétence fédérale : des solutions innovatrices, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, Ottawa, 2009. Le rapport « Annis » ou les résultats d'une étude dirigée par Me Peter Annis, afin de mieux connaître les causes et les effets des grèves et des lock-out dans le secteur privé assujetti à la loi fédérale.

Étude comparative de la législation sur les normes minimales du travail au Canada, ministère du Travail, Québec, 2009. Une analyse comparative détaillée de la législation en matière de normes du travail en vigueur dans les provinces et territoires canadiens ainsi qu'au palier fédéral.

Annuaire québécois des statistiques du travail, Vol. 4, nº 2, Institut de la statistique du Québec (ISQ). Périodique statistique publiant un portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail.

Rémunération des salariés – État et évolution comparés, 2008, ISQ. Les résultats de l'enquête annuelle sur la rémunération globale des salariés du marché du travail québécois comparés à ceux des syndiqués de l'administration québécoise.

Rapport sur le travail dans le monde 2008 : les inégalités de revenu à l'épreuve de la mondialisation financière, Institut international d'études sociales, Bureau international du travail, Genève, 2008. Une étude réalisée par l'Institut international d'études sociales auprès de 70 pays sur les inégalités de revenu, l'organisme soutient que « ...les disparités de revenu au niveau mondial sont considérables et se creusent... » depuis le début des années 1990.

ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes – Deuxième édition, OIT, 2008. Document destiné à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes du monde du travail, les normes internationales en ce sens et des législations nationales conséquentes.

À l'agenda des prochains mois

Printemps 2009

23 et 24 avril 2009 – Deuxième édition du Colloque sur les politiques d'approvisionnement responsable (PAR), Centre international de solidarité ouvrière (CISO), Montréal. >>>

29 avril – Quatrième gala national des Prix innovation santé et sécurité du travail, Centre des congrès de Québec, Québec. >>>

30 avril – Forum santé et sécurité du travail, Centre des congrès de Québec, Québec. >>>

3 au 19 juin – Quatre-vingt-dix-huitième session de la Conférence internationale du travail (CIT), Genève, Suisse. >>>

On s'en souvient encore

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre : 41 ans
Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) a été créé en 1968 par l'adoption de la *Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. C-55).
La mission du Conseil est de développer et maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre. >>>

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) : 100 ans
En 2009, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) célèbre son centième anniversaire. La FCCQ regroupe 162 chambres locales ou régionales qui représentent plus de 40 000 entreprises et pas moins de 100 000 gens d'affaires évoluant dans tous les secteurs de l'économie québécoise. À l'image des syndicats d'initiative français et des *Board of Trade* anglais ou américains, les chambres de commerce défendent les intérêts des gens d'affaires et autres commerçants. Celles-ci jouent donc le rôle de groupe de pression et de lobbyiste dans l'intérêt de leurs membres. Des comités sectoriels, dont les représentants sont issus des entreprises membres, sont également mis sur pied pour répondre aux besoins particuliers de chaque secteur d'activité. La FCCQ effectue des démarches auprès des commissions parlementaires ou encore des élus municipaux, provinciaux et fédéraux afin de faire valoir les points forts de ses divers axes d'interventions prioritaires dans des secteurs d'activité reconnus stratégiques. À cette fin, la FCCQ mène régulièrement des consultations auprès de ses membres. « C'est ainsi qu'en un siècle d'histoire, la FCCQ a été de toutes les causes et de tous les combats pour soutenir, encourager et même initier le développement économique et entrepreneurial du Québec », résume la FCCQ pour l'ensemble de son travail au Québec. >>>

Édition - Abonnement - Droits de reproduction